



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 780-21 ET 981-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 avril 2024, les règlements suivants :

780-21 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement;

981-01 - Règlement modifiant le Règlement 981 concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 11 AVRIL 2024.

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint